

# VTT / VTTAE ICAP OU PAS CAP

Dimanche 31 mai



[club@sportpro.nc](mailto:club@sportpro.nc)

## REGLEMENT

### 1. L'ÉVÉNEMENT

« **ICAP OU PAS CAP** » (ci-après désigné « l'évènement ») est une manifestation sportive organisée par l'association loi 1901 SPORT PRO NC (ci-après désigné « l'organisateur ») le DIMANCHE 31 mai 2026 sur la propriété privée de MR MONTAGNAT à TONTOUTA - ENTRÉE par le portail de la Société Minière Georges Montagnat, située à environ 300 m à gauche après le PONT DE LA TONTOUTA en direction du Nord.

Au moins 500 sportifs de plusieurs disciplines sont attendus de 7h à 16h30, avec un programme chargé :

7h00 ICAP Randonnée VTT à Assistance Electrique 15 km  
7h15 ICAP Trail de 14 km  
7h30 ICAP Hybrid trail – combinant des boucles en trail de 1.2 km avec des stations d'effort  
8h15 ICAP Trail de 7 km  
10h15 Remise des prix des trails  
11h00 ICAP Kid's aquathlon  
11h20 ICAP Cross triathlon (natation 300/600m natation + 7/14 km VTT + 2.5/4.5 km trail)  
13h30 Remise des prix triathlon  
13h30 Ouverture parcours XCO pour reconnaissance  
14h15 ICAP VTT XCO Chrono  
16h00 Remise des prix des courses VTT

Toutes les épreuves se déroulent sur la propriété Montagnat.

**La randonnée ICAP VTT en Assistance Électrique se déroule en mode non chronométré, et sans classement**, sur une distance de 15 km environ, avec 300 m de dénivelé positif. Le parcours emprunte beaucoup de sentiers en forêts et des chemins dégagés en terre ou herbe. Les participants pourront bénéficier d'une portion en ligne de crête, avec une vue dégagée à 360 degrés.

**La course ICAP VTT XCO se déroule en mode chronométré, avec classement, sur une boucle de 7 km et 30 m de dénivelé positif, à effectuer 1, 2 ou 3 fois suivant les catégories d'âge.** Le parcours emprunte beaucoup de sentiers en forêts, et des obstacles naturels seront mis en place, avec une estimation de 17 mn pour le tour le plus rapide (estimation qui peut évoluer suivant les modifications).

Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
<b>ICAP RANDONNEE VTT AE</b>	15 km	300	15 ans et plus (2011) et avant	31/05	7H00	MONTAGNAT
<b>ICAP VTT XCO – TOUS NIVEAUX</b>	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
CHRONO 1 x 7 KM	7 km	30	11 à 14 ans (2012 à 2015)	31/05	14H18	MONTAGNAT
CHRONO 2 x 7 KM	14 km	60	15 et 16 ans (2010 et 2011)	31/05	14H18	MONTAGNAT
CHRONO 3 x 7 KM	21 km	90	17 ans et plus (2009 et avant)	31/05	14H15	MONTAGNAT

L'organisateur a balisé de balises colorées les parcours avec soin et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le règlement de la FFC s'applique pour la randonnée VTT à Assistance Électrique, comme pour les courses VTT XCO. Elle est consultable sur [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

**La participation à l'une de ces 2 épreuves, implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.**

● **La RANDONNÉE ICAP VTT AE de 15 km ne peut s'effectuer qu'en VTT à ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, en mode non chronométré et sans classement.**

Un VTT à Assistance Électrique (VTTAE) est un VTT avec une assistance moteur jusqu'à 25km/h (+/- 10%) en général (réglementation européenne) et dont la force humaine fait obligatoirement partie.

La randonnée est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés FFC ou non, à partir de 15 ans (né en 2011 et avant).

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (téléchargeable sur [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc)).

Pour les **NON LICENCIÉS FFC**, le club organisateur souscrit une assurance "participant occasionnel", d'où un coût d'engagement plus élevé. Néanmoins le Non licencié doit remplir le **FORMULAIRE INFO SANTE** de la FFC, à télécharger sur le site [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc), et l'associer à son dossier au moment de l'inscription (et le cas échéant, fournir un certificat médical si nécessaire).

Pour les personnes **LICENCIÉS FFC**, ils pourront bénéficier d'un tarif préférentiel, à condition de joindre leur licence à l'inscription, et seront couverts par leur assurance FFC.

● **La COURSE ICAP VTT XCO est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, à partir de 11 ans, en VTT musculaire uniquement**, en mode chronométré avec classement, suivant sa catégorie d'âge (1, 2, ou 3 tours). Il y aura des classements pour les Femmes et des classements pour les Hommes.

**La course ICAP VTT XCO fait partie de la coupe XC VTT de Nouvelle-Calédonie pour les catégories U15 à Masters.** Les coureurs appartenant à un club affilié à un comité régional, autre que Nouvelle-Calédonie ou licenciés dans une fédération étrangère, affiliée à l'UCI, pourront participer à l'épreuve, mais sans prétendre au classement « coupe xc vtt 2026 ».

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (téléchargeable sur [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc)).

Pour les **NON LICENCIÉS FFC et les licenciés FSGT, UFOLEP, FFCT et FFTRI**, le club organisateur souscrit une assurance "participant occasionnel" d'où un coût d'engagement plus élevé. Néanmoins, ils **devront fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du cyclisme en compétition** » daté de moins d'un an – pour les majeurs comme pour les mineurs – à reverser lors de leur inscriptions sur [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc)

**Autres options pour les NON LICENCIÉS**, la prise d'un pass cyclisme, valable 1 mois (assurance comprise), au prix de 25 Euros pour les -17 ans et 30 euros pour les 17 ans et plus, est également

## REGLEMENT

possible sur le site de la FFC ici : <https://velo.ffc.fr/se-licencier/les-licences-ffc/pass-decouverte-pass-accueil-jeune/> ou la prise d'une licence compétition valable jusqu'au 31 décembre 2026 sur le site de la FFC ici : <https://velo.ffc.fr/se-licencier/>

Dans ce cas, il vous sera demandé de charger le récépissé de l'une de ces 2 souscriptions lors de votre inscription.

**Pour les personnes LICENCIÉS FFC, il faudra associer à l'inscription, leur licence compétition FFC 2026**

**Les licenciés dans un club FFC devront porter la tenue de leur club.**

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation.

Les participants doivent faire attention aux autres concurrents, piétons, véhicules, présents potentiellement sur les parcours.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

**Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.**

## 4. CHRONOMÉTRAGE (option Chrono uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire **INLIVE.NC** avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les dossards pour une précision optimale.

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur les sites : <https://www.inlive-sport.nc/> et sur la page événement ICAP OU PAS CAP !!!

## 5. CATEGORIES

Les participants ayant choisi l'option ICAP VTT XCO seront classés dans les catégories suivantes (âge au 31 décembre 2026) :

- U13                    entre 11 et 12 ans            Benjamins
- U15                    entre 13 et 14 ans            Minimes
- U17                    entre 15 et 16 ans            Cadets
- U19                    entre 17 et 18 ans            Juniors
- Senior                entre 19 et 39 ans
- Master 1              entre 40 et 49 ans
- Master 2              entre 50 et 59 ans
- Master 3              entre 60 et plus

Chaque catégorie se déclinera «femmes » et « hommes »

**⚠ Les licenciés présélectionnés ou sélectionnés pour des compétitions internationales seront classés automatiquement dans la catégorie dite SENIOR. Les U19 ayant demandé leur surclassement au CRCNC avant le début des compétitions seront également classés en SENIOR**

## REGLEMENT

### 6. RECOMPENSES

Seuls les participants ayant choisi la course **ICAP VTT XCO** seront chronométrés et récompensés.

**Pour monter sur le podium, les concurrents doivent porter le maillot de leur club et des chaussures fermées.**

Toutes les catégories seront récompensées, chez les femmes et chez les hommes,

**La remise des prix des épreuves aura lieu sur le village de course à partir de 16h** - info confirmée lors d'un mail envoyé avant l'événement. Une grande partie des récompenses se feront en produits de la ferme.

Des récompenses pourraient être également attribuées (suivant les lots récupérés), par des tirages au sort, effectués avant la fin de l'épreuve pour gagner du temps

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. En cas d'absence lors de la remise des prix, le concurrent suivant dans le classement sera récompensé en lieu et place de l'absent.

### 7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

**Un casque rigide, avec la jugulaire attachée, pendant toute la durée de l'épreuve.**

**Des chaussures fermées.**

**Le maillot de son club ou le maillot de champion de Nouvelle-Calédonie pour les champions en titre en VTT XC. Le port du cuissard est libre.**

**Le ou les dossards remis par l'organisateur, sans y avoir apporté aucune modification.**

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. Et en leur absence en cours d'épreuve, le participant sera mis hors-course.

Le port des gants est fortement recommandé ainsi que les réserves eaux de 700 ml, et un kit de réparation.

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

### 8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site **[www.inlive.nc](http://www.inlive.nc)**.

Les inscriptions prendront fin le **jeudi 28 Mai à 22h**, pour toutes les épreuves.

**SEULEMENT pour la randonnée ICAP VTT à Assistance Électrique et avec un tarif fixe (Licenciés FFC ou non licenciés) de 3600 f ; Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve à 6h15 en fournissant un certificat médical.**

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

## REGLEMENT

### ●RANDONNÉE ICAP VTT AE - 15 km - Age minimum : 15 ans (2011)

Limite : 100 participants

Tarif LICENCIES FFC	1600 F
Tarif NON LICENCIES	2600 F
Tarif pour tous le jour de l'épreuve	3600 F

**Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :**

- **Nom, prénom, date de naissance, adresse email**
- **Numéro de téléphone portable**
- **Pour les mineurs, une autorisation parentale signée**
- **Pour les LICENCIES FFC, votre licence 2026**
- **Pour les NON LICENCIES, le FORMULAIRE INFO SANTE de la FFC et le cas échéant, fournir un certificat médical si nécessaire.**

### ●COURSES ICAP VTT XCO – 7/14/21 km suivant les catégories

Limite : 100 participants

U13 / U15 / U17 / U19	
Tarif pour les LICENCIES	1600 F
Tarif pour les NON LICENCIES	3100 F

SENIORS / MASTERS	
Tarif pour les LICENCIES	3100 F
Tarif pour les NON LICENCIES	4100 F

**Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :**

- **Nom, prénom, date de naissance, adresse email**
- **Numéro de téléphone portable**
- **Pour les LICENCIES , votre licence compétition FFC 2026**
- **pour les NON LICENCIES FFC et les licenciés FSGT, UFOLEP, FFCT et FFTRI, un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du cyclisme en compétition » daté de moins d'un an, ou le récépissé de votre pass cyclisme.**
- **Pour les mineurs, une autorisation parentale signée**

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site.

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

## REGLEMENT

### 9. REMBOURSEMENT

Vous pouvez demander un remboursement avant La clôture des inscriptions le **Jeudi 28 Mai 22h**, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

### 10. RETRAIT DES DOSSARDS

Chaque concurrent devra être muni d'un dossard fourni par l'organisateur. Ces dossards sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode Chrono. Les dossards seront disponibles à la boutique **KING SPORT à Dumbéa mall, les vendredi 29 Mai de 10h à 18h et samedi 30 Mai de 9h à 12h.**

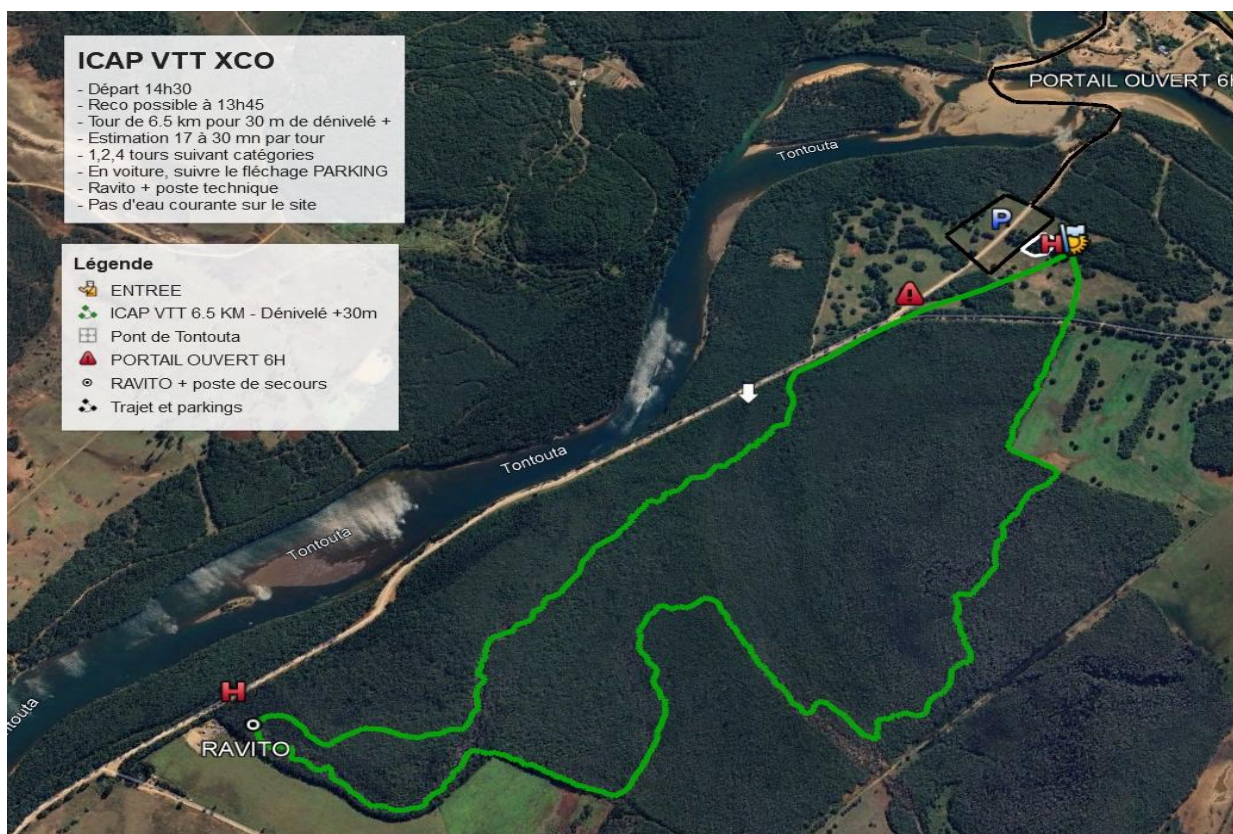
### 11. SÉCURITÉ DU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite. **Avec la présence de bétail sur la propriété les chiens (petits, moyens, grands) sont strictement interdits.**

### 12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur le site internet [www.inlive.nc](http://www.inlive.nc) et sur la page de l'évènement **ICAP OU PAS CAP !!!**.

#### Parcours ICAP XCO sur boucle de 7 km



## REGLEMENT

Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'horaire qui lui aura été indiqué sur le dernier mail d'infos utiles envoyés le vendredi suivant la clôture des inscriptions.

**Le départ sera refusé (pour question de sécurité) au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.**

ICAP RANDONNEE VTT AE	15 KM	DEPART	7H00
ICAP VTT XCO U19 / SENIORS / MASTERS	21 KM	DEPART	14H15
ICAP VTT XCO U17 / U15 / U13	07 KM	DEPART	14H18
ICAP VTT XCO			

Les parkings seront indiqués, et se feront aux abords du site de départ / arrivée / village de course.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubalises, banderoles ou panneaux. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée ou une pénalité. Les participants devront circuler dans le strict respect du code de la route, et **faciliter le déplacement, de préférence par la GAUCHE**, d'un concurrent plus rapide.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers, le passage d'une épreuve sportive en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée. Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

### 13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Un ou deux ravitaillement sera mis à disposition sur la RANDONNÉE ICAP VTT AE de 15 km.

**Pour l'ICAP VTT XCO, il n'y aura pas de ravitaillement géré par l'organisateur. Par contre le ravitaillement d'un compétiteur pourra se faire, par une tierce personne, EXCLUSIVEMENT depuis la zone technique, située à plusieurs centaines de mètres après la fin du tour de 7 km (donc il n'y aura pas de ravitaillement pour les U13 et U15 qui font 1 tour). Le ravitaillement pourra se faire en continuant à rouler pour le compétiteur, à condition que son assistance reste dans la zone technique.**

Pour respecter la nature, **l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements.**

### 14. ASSISTANCE EXTERIEURE

Une zone technique sera mise en place à proximité du site de départ/arrivée pour la course ICAP VTT XCO, à plusieurs centaines de mètres après la fin du tour de 7 km. Pour l'ICAP VTT XCO, des bidons, des aliments, des outils et roues peuvent être disposés.

## REGLEMENT

**L'assistance ne peut être réalisée que dans cette zone, où une tierce personne pourra approvisionner un coureur en eau et alimentation, et l'aider à régler un problème mécanique.**

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, mécanique, etc.).

Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical en dehors de cette zone technique.

## 15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

**Avec la présence de bétail sur la propriété les chiens (petits, moyens, grands) sont strictement interdits.**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours. Des poubelles seront à disposition. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement. Les concurrents s'efforceront d'utiliser les toilettes prévues et payés par l'organisation.

Chaque participant s'engage au travers de son inscription à respecter le règlement de la propriété privée.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

## 16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage (exclusion)
- Non-respect du parcours (exclusion)
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors de la reconnaissance officielle (pénalité)
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

## 17. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur le dernier mail d'informations le vendredi avant l'épreuve. Il est vivement conseillé à tous les participants de l'inscrire sur son dossards.

## REGLEMENT

### 18. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

### 19. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

**Le départ sera refusé (pour question de sécurité) au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.**

<b>ICAP RANDONNEE VTT AE</b>	<b>15 KM</b>	<b>DEPART</b>	<b>7H00</b>
<b>ICAP VTT XCO U19 / SENIORS / MASTERS</b>	<b>21 KM</b>	<b>DEPART</b>	<b>14H15</b>
<b>ICAP VTT XCO U17 / U15 / U13</b>	<b>07 KM</b>	<b>DEPART</b>	<b>14H18</b>
<b>ICAP VTT XCO</b>			

Les réclamations, concernant le déroulement de l'épreuve, les comportements des autres coureurs, ou les réclamations concernant le classement, doivent être déposées auprès du club organisateur, au plus tard 1 heure après de la diffusion des résultats sur le lieu de l'événement. Cette réclamation sera enregistrée via le club organisateur et transférée à la commission arbitrage du ([com-arbitre@crc.nc](mailto:com-arbitre@crc.nc)). À défaut, si le litige oppose le club organisateur et un autre club présent, il conviendra que le club lésé devra adresser sa réclamation auprès du CRCNC au maximum 1 semaine après l'événement, après avoir prévenu le club organisateur le jour de l'épreuve.

### 20. ASSURANCES

#### **Responsabilité civile**

L'organisation des épreuves, course ICAP VTT XCO et randonnée ICAP VTT AE est couverte par une police d'assurance Responsabilité Civile « Fédération Française de Cyclisme ».

La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

#### **Assurance Accident Individuelle**

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert.

## REGLEMENT

**Les licenciés FFC participant à cet évènement sont couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur SPORT PRO étant affilié à la Fédération Française de Cyclisme, ainsi que les non licenciés, par l'assurance "participant occasionnel" souscrit par l'organisateur.**

### **Domage matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

## 21. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'évènement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : club@sportpro.nc

Les photos et vidéos de l'évènement seront diffusées sur le groupe FB SPORT PRO, et sur la page évènement ICAP OU PAS CAP !!!

## 22. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, mouvements sociaux, émeutes...), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

## 23. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement.

**Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par SPORT PRO, jusqu'au Dimanche 31 Mai.** Un mail des informations utiles sera envoyé le vendredi 29 Mai à la suite de la clôture des inscriptions et le règlement définitif sera diffusé et affiché au PC Course lors de l'émargement le jour de la course. Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.